

Les casinos de la côte toujours pas autorisés

Après le passage en commission supérieure des jeux, fin janvier, les municipalités de La Seyne et Sanary guettent avec impatience la décision du ministre de l'Intérieur. Mais le doute grandit

Après leur audition, le 31 janvier dernier, par la commission supérieure des jeux (CSJ) du ministère de l'Intérieur – tutelle des casinos en France –, les maires de La Seyne et de Sanary, qui attendent l'autorisation d'ouvrir un casino sur leur commune, affichaient leur optimisme. « Cela s'est bien passé. Les échanges ont été aimables. Il n'y a pas eu de problèmes particuliers ni de question piège », confiaient à l'unisson Marc Vuillemot et Ferdinand Bernhard. Des impressions confirmées, quinze jours plus tard, par l'agence France Presse. Citant « une source proche du dossier », une dépêche de l'AFP annonçait, le 17 février, que les projets de casinos dans le Var (La Seyne, Sanary et Fréjus) « auraient obtenu un avis favorable de la CSJ ». Cette première étape franchie, les dossiers sont arrivés sur le bureau du ministre de l'Intérieur à qui appartient la décision finale.

Le silence interpelle

Selon le ministère de l'Intérieur, « Claude Guéant rendra sa décision d'ici la fin février », ajoutait l'AFP. Pourtant, près de trois semaines plus tard, cette décision se fait toujours attendre. Ce qui surprend François Trucy, sénateur du Var et membre de la CSJ : « Cela paraît long. J'ai tiré plusieurs sonnettes mais il n'y a pas de réponse de la part du ministère ». Luc Le Borgne, directeur général des casinos Vikings, qui porte le projet sur Sanary, s'en étonne également. « On sait qu'une partie des dossiers qui ont été examinés par la



La loi prévoit que toute ouverture d'un casino doit obtenir une autorisation du ministère de l'Intérieur, après consultation de la commission supérieure des jeux. Laquelle a rendu un avis favorable pour La Seyne et Sanary. (Photos doc V. M.)

CSJ le 31 janvier a déjà été traitée, explique-t-il. Il y a eu une première vague d'autorisations de jeux concernant des dossiers de renouvellement ou de modification pour des casinos déjà existants. Puis il y a eu une deuxième vague, la semaine dernière, concernant les casinos de Mers-les-Bains et de Fort-Mahon (Somme). Reste la troisième vague qui intéresse les dossiers varois. Mais nous n'avons pas d'information. Les élus concernés se demandent d'ailleurs s'il est normal d'attendre aussi longtemps. »

Du coup, le doute s'installe. « Les bruits les plus pessimistes circulent, disant que le ministre s'apprê-

terait à refuser en bloc les trois dossiers varois (Ndlr La Seyne, Sanary et Fréjus), assure François Trucy. Ce qui serait sans précédent au regard de l'avis favorable rendu par la CSJ. Certes, du temps de Pasqua, le ministre n'a pas toujours suivi l'avis de la commission, mais quand Nicolas Sarkozy est arrivé au ministère de l'Intérieur, il s'était engagé à respecter l'avis de la commission, ce qu'il a d'ailleurs toujours fait. En outre, si la décision était négative, je le prendrais très mal car au moins un des dossiers varois, celui de Sanary, est très légitime puisqu'une autorisation d'exploiter des jeux avait été donnée

par le ministre de l'Intérieur il y a deux ans, mais l'opérateur avait finalement renoncé. »

« J'espère que la raison l'emportera »

Luc Le Borgne fait lui aussi appel à la logique : « Compte tenu des décisions rendues pour les projets sur la côte picarde – où le ministre autorise le casino de Mers-les-Bains qui se trouve à deux kilomètres de celui de la commune voisine, Le Tréport – j'aurais du mal à comprendre que les projets dans le Var soient refusés au motif qu'ils font concurrence à ceux déjà existants. J'ose espérer que la raison l'em-

portera, d'autant qu'il s'agit de bassins de vie qui ont besoin d'investissements, d'emplois, et que les casinos sont un formidable moyen d'aménagement du territoire ». Un avis partagé par Laurent Lassiàz, patron du groupe Joa, qui porte le projet à La Seyne (lire ci-dessous).

Les municipalités embarrassées

Les municipalités concernées restent, elles, discrètes sur le sujet. À Sanary comme à La Seyne, on ne cache pas les interrogations, voire l'agacement quant à ce délai. On confie avoir « entendu que le dossier était bloqué chez le ministre », mais pour l'heure, on se garde de commentaires publics tant que la décision ne sera pas rendue officiellement. En coulisses, à La Seyne, d'aucuns s'interrogent quand même sur une éventuelle décision politique qui défavoriserait la ville en raison de la couleur de sa majorité (La Seyne est la seule grande ville du Var dirigée par la gauche). À Sanary, on s'agace d'une décision qui contredirait celle rendue il y a deux ans.

De son côté, la préfecture fait savoir de manière laconique que les dossiers sont toujours « en cours d'instruction ». Quoi qu'il en soit, si la décision ministérielle était négative, les casinotiers assurent qu'ils s'empresseraient de la dénoncer. Et ne se priveraient pas d'attendre un éventuel changement de ministère de l'Intérieur, après l'élection présidentielle, pour redéposer une demande d'autorisation.

M.G.

mguillon@nicematin.fr



Questions à Laurent Lassiàz, président du directoire du groupe Joa

« Une certaine inquiétude »

Désigné par la municipalité pour construire et exploiter le futur casino de La Seyne, le patron du groupe Joa fait part de sa surprise et de ses interrogations.

Êtes-vous surpris de ne pas avoir encore la décision du ministre ?

Oui je suis surpris, d'autant que la commission des jeux a bien fait son travail puisqu'elle a rapidement administré les

dossiers avant de les transmettre au ministre. Chacun sait que cette commission (qui est composée de représentants des ministères de l'Intérieur et du Budget, de hauts fonctionnaires, d'élus locaux et de gens qui défendent l'addiction aux jeux) est très sérieuse. L'avis de ces experts est donc déterminant, et la décision du ministre n'est, généralement, qu'une formalité.

Comment interprétez-vous cette « lenteur » ?

Il est difficile de supputer. Ce que je sais c'est que, historiquement, sur toutes les

demandes présentées par le groupe Joa depuis qu'en j'en ai la responsabilité – depuis cinq ans –, 100 % des avis de la CSJ ont été suivis par le ministre.

Imaginez-vous que votre dossier soit rejeté ?

Je serais très surpris si notre dossier était rejeté au motif d'une concurrence avec un casino voisin. En effet, nous avons présenté deux études qui montrent que, sur le Var et les Alpes-Maritimes, il existe un réservoir potentiel de chiffre d'affaires de 50 millions pour les casinos. Nous sommes donc bien loin de la saturation du marché. Par ailleurs, je rappelle

que, dans les Alpes-Maritimes, sur onze kilomètres de côtes, onze casinos sont établis. Parmi eux, il y a notre casino d'Antibes, qui est l'un des plus rentables du groupe Joa.

Êtes-vous inquiet pour l'avenir du projet seynoïse ?

J'éprouve une certaine inquiétude car, en période de crise économique, il est surprenant que de telles décisions ne soient pas plus rapides. Ce retard est synonyme de temps perdu pour une région qui a besoin de développement. Nous avons convaincu des partenaires d'investir avec

nous 20 millions d'euros à La Seyne. En outre, nous allons créer cent vingt emplois du jour au lendemain. Nous avons d'ailleurs déjà pris contact avec Pôle Emploi pour organiser des journées de recrutement en vue de l'ouverture du casino. Sans parler du travail pour les entreprises qui construiront l'établissement, ou même des retombées en termes de fiscalité : entre 2 et 3 millions pour la ville de La Seyne, et de 9 à 11 millions pour l'État. Refuser un tel projet, ce serait ne pas tenir compte de la réalité économique...

PROPOS RECUEILLIS PAR M. G.